

## Été par ci, été par là

L'été est là, les jours sont longs. Il fait beau, plus ou moins, il fait chaud, plutôt plus que moins. C'est le temps des fruits rouges, jaunes ou oranges, des barbecues, des parties de pétanque entre amis, des petites siestes, des lectures allongé dans l'herbe, des pique-niques....

L'été, un temps qui passe différemment, un temps de passage : l'entrée à la crèche ou chez la nounou, en maternelle, de la maternelle au CP, en sixième, en seconde, dans le monde du travail, dans les études supérieures,... c'est parfois un ouf mais aussi du stress. Les examens, le brevet, le bac et l'après, les concours, les dossiers d'inscription dans les filières choisies, la déception des refus, les recherches de logement, de travail...

L'été c'est aussi parfois le parcours du combattant pour les familles pour accompagner au mieux l'enfant de leurs enfants.

L'été c'est le temps des découvertes : l'espace Rosa Parks, la MJC et le centre aéré, le service animation de la vie locale, le cinéma, la piscine, la médiathèque, les associations proposent des activités, des sorties, des temps de rencontres et de partage.

Mais Attention : la municipalité a décidé de rendre obligatoire l'inscription aux habituelles animations d'été sportives et de limiter le nombre d'enfants et de jeunes par groupe. Nous n'avons eu aucune réponse à nos questions sur le nombre de groupes et la répartition par âge.

Les animations devraient se faire sur les semaines de début et fin de vacances et non étalées tout l'été comme les autres années ce qui permettait à ceux qui restent à Voreppe de découvrir et participer à ces animations sportives.

Nous avons déploré cette décision en commission, que ce soit sur les modalités, le nombre ou la période. À ce jour, l'organisation n'a pas été redéfinie. Renseignez-vous, participez et donnez votre avis !

Très bon été à toutes et à tous

**Le groupe VoreppeAvenir**  
<http://VoreppeAvenir.fr>

## Préserver notre environnement : une responsabilité individuelle autant que collective

L'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité, les luttes contre les pollutions, aériennes ou aquatiques notamment, sont de plus en plus prégnants dans les préoccupations de nos concitoyens. Cette prise de conscience se diffuse largement et il est nécessaire que la vie publique intègre cette dimension. Le principe de développement durable est fondé sur l'adéquation des enjeux environnementaux, sociétaux à une croissance qui garantit le bien-être et le bien-vivre pour tous.

Les politiques publiques doivent donc s'inscrire dans cette orientation et jouer la transversalité pour que l'ensemble des actions concourent à cet objectif.

De cela découlent un grand nombre de prescriptions ou orientations et ce dans beaucoup de domaines.

Il est ainsi des mesures qui à ce jour peuvent ne pas être comprises dans les règles et prescriptions édictées par la commune ou les pouvoirs publics en général. Pourtant, mises bout à bout, elles font partie d'une nécessaire chaîne de responsabilité, tant individuelle que collective pour préserver notre cadre de vie à court, moyen et long terme.

Privilégier les haies vives plutôt que les clôtures pleines est un élément pour aider aux oiseaux à nicher, à se nourrir avec les insectes qui s'y réfugient. La fauche tardive des espaces verts, le non recours aux désherbants phytosanitaires sont pour les animaux ou insectes des refuges de biodiversité.

La qualité des eaux des rivières et fossés dépend grandement de notre capacité à bien gérer les écoulements d'eaux pluviales. Ainsi toute artificialisation des sols contraint ces phénomènes. Une pelouse mal entretenue est toujours plus efficace que la couverture des sols par des dalles ou autres revêtements. C'est à ce titre que des règles de pleine terre sont édictées dans notre plan local d'urbanisme.

La pollution visuelle est contrôlée via un règlement de publicité et nous combattons les enseignes sauvages qui dégradent nos paysages.

Les travaux domestiques sont autorisés sur des plages horaires définies pour lutter contre les bruits intempestifs et les feux sont interdits par arrêté préfectoral. Le dépôt sauvage des déchets est passible de fortes amendes

L'entretien des abords des forêts est surveillé et une obligation de débroussailler autour des habitations est en place afin de prévenir les feux de forêt.

Voici une liste non exhaustive de prescriptions, obligations à suivre pour améliorer notre vie quotidienne mais aussi pour faire de notre avenir une perspective radieuse et non angoissante. Des gestes du quotidien qui ne seront efficaces que si chacun y prend sa part pour l'intérêt de nous tous.

En ce début d'été nous vous souhaitons à tous de profiter au mieux des beaux jours.

**Pour Voreppe 2014, les élus de la majorité municipale**